



Monsieur Gilbert BEAUJANEAU
Président de la CC des Vallées du Clain
25, ROUTE DE NIEUIL L'ESPOIR
86340 LA VILLEDIEU-DU-CLAIN

À Poitiers, le 16 JUIN 2017

Réf : SMASP-SCOT-2017-056/AF/AV
Dossier suivi par Armelle VANDEMBERGUE
Tél : 05 79 96 09 73
E-mail : armelle.vandemberg@smasp.fr

Objet : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aslonnes

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 avril 2017, vous m'avez notifié le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aslonnes avant enquête publique, en application de l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme (CU).

J'ai pris bonne note de ce projet consistant à modifier le contenu de l'article 11 du règlement de la zone agricole, afin de faciliter la réalisation de projets de réserves de substitution dans les secteurs agricoles du territoire communal.

J'attire votre attention sur le fait que cette modification aura pour effet de permettre la réalisation de toutes réserves de substitution, qu'elles soient ou non inscrites au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne et au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain, et déclinées dans le Contrat Territorial de Gestion Quantitative du bassin du Clain, posant le principe d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau pour faciliter ses différents usages.

Je n'ai pas d'autres remarques à formuler au sujet de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Claeys

Le Président du SMASP



Alain CLAEYS